

LA TRADUCTION ET LA RETRADUCTION DE LA NOUVELLE *LE COLONEL CHABERT* DANS L'ESPACE ROUMAIN

Alina TARĂU ANTONESEI¹

Abstract : The retranslation is caused by reasons as follows : the aging of the language, the retranslators' wish to do better than their forerunners, the necessity to correct the mistakes from the previous versions, the publishing of a new edition of the original text, etc. We are going to try to find the reasons for which the Romanian retranslators were determined to retranslate the short story *Le colonel Chabert* by Balzac and we are going to analyse their translation choices.

Keywords : language updating, error correction, the best translation, doing better, retranslating.

Quelques raisons de la retraduction

Nous essayerons, dans ce qui suit, de déceler les raisons pour lesquelles les retraducteurs sont poussés à retraduire un ouvrage, qui a été déjà traduit. Ce serait l'actualisation linguistique ou un essai du retraducteur de « faire mieux », de mieux s'approprier l'original ?

Le vieillissement de la langue est l'une des raisons qui déterminent la retraduction d'un texte littéraire. Meschonnic (Meschonnic, 1973, p. 321) estime que le texte ne vieillit pas, mais il se transforme. Il mentionne la « littérarité » parmi les facteurs qui font la durée d'une traduction ou « qui l'amènent à être contestée » (Ballard, 2007, p. 267).

Steiner souligne également que la langue se modifie « à tout instant du temps vécu » (Steiner, 1978, p. 29) et que deux énoncés, bien qu'homologues, ne peuvent pas être parfaitement identiques. Selon lui, des mots nouveaux apparaissent, tandis que de plus anciens tombent en désuétude. Le vieillissement de la langue rend la retraduction nécessaire. C'est toujours Steiner qui affirme que :

¹ Université « Ștefan cel Mare » de Suceava, Roumanie, alinatarau_bz@yahoo.com.

le même texte original est fréquemment l'objet des soins de plusieurs traducteurs contemporains ou successifs et que ce chapelet de versions possibles est un fait de critique et de correction réciproques et à effet croissant (Steiner, 1978, p. 384).

Nous pensons que les paroles de Steiner envisagent le désir des traducteurs de faire mieux, d'améliorer la version de leurs contemporains ou de leurs prédécesseurs.

Cary accentue le fait qu'un même texte, traduit dans une même langue à deux ou trois siècles de distance « changera entièrement d'allure, même si la langue n'a presque pas varié » (Cary, 1985, p. 86).

Antoine Berman qualifie de mystérieux ce phénomène (le vieillissement de la langue) qui représente le fondement de la nécessité de retraduire : « alors que les originaux restent éternellement jeunes (quel que soit le degré d'intérêt que nous leur portons, leur proximité ou leur éloignement culturel), les traductions, elles, « vieillissent » (Berman, 1990, p. 1).

Dans la préface *Le penchant à traduire*, qui précède l'ouvrage de Schleiermacher, *Des différentes méthodes du traduire*, Christiane Berner affirme que :

chaque époque a droit à ses traductions, non pas seulement parce que sont corrigées des erreurs des époques précédentes, mais parce que la vie de la langue et l'évolution culturelle, la parole des individus engagent de nouvelles déterminations de concepts (Berner, 1999, p. 18).

Il ne s'agit donc pas seulement de la correction des éventuelles erreurs d'interprétation du texte de départ, identifiées dans la traduction-introduction ou dans les autres retraductions ; le retraducteur vise également à actualiser la langue de la (re)traduction. Même si la langue employée dans une (re)traduction est accessible au lecteur contemporain du (re)traducteur, elle peut être perçue comme archaïque par le lecteur d'une autre époque. La retraduction est nécessaire, par conséquent, à rendre le texte accessible au lecteur actuel.

Irina Mavrodin accentue à son tour l'amertume ressentie par le traducteur qui a la conscience de la désuétude dans laquelle sa traduction va tomber, de la perspective d'une autre génération. La cause de cette désuétude est le changement de la mentalité du lecteur, ainsi que le changement de la langue. La traduction est perçue par Irina Mavrodin comme *o serie mereu deschisă, ca o activitate mereu reînceptută, niciodată încheiată, definitivă*² (Mavrodin, 2006, p. 94-95).

² « une série toujours ouverte, [...] une activité qui est toujours recommencée, mais

Qu'on le veuille ou non, la traduction devient, à un moment donné, caduque. Un texte original doit être retraduit, car le public change, l'époque change. Nous ne pouvons pas lire et comprendre de la même manière une traduction réalisée au début du XIX^e siècle (par exemple le fragment du roman *Le lys dans la vallée* de Balzac, traduit en 1836 par Ion Heliade-Rădulescu), dans une langue qui nous reste presque inconnue aujourd'hui, et une traduction réalisée plus de cent ans plus tard (la traduction de 1967 de Lucia Demetrius). Il est évident que l'orthographe et le lexique sont tout à fait différents.

Georges Garnier (Garnier, 1985, p. 55) note que, s'il faut tenir compte de l'évolution de la langue et des goûts du public, il faut également envisager « les raisons d'ordre commercial qui font que certains ouvrages paraissent mériter une traduction différente », c'est-à-dire meilleure, afin d'être réédités.

Parmi les possibles raisons de la retraduction, Yves Gambier mentionne l'évolution dans les moyens d'interprétation (rendue possible par une analyse génétique des manuscrits, par l'enrichissement des théories littéraires qui ont généré le développement de nouveaux outils théoriques, par les « approches sociologiques de la réception »), le changement de la conscience linguistique, qui envisage différemment les langues en présence, « qui ressent différemment les variations et les niveaux de langue, qui définit de nouveau l'*acceptabilité* de telles formes, de tels mots, de telles tournures... » (Gambier, 1994, p. 415). C'est toujours Gambier qui affirme qu'il est nécessaire de retraduire seulement si, après une période d'assimilation, la première traduction est jugée comme inacceptable (à cause du contresens ou à cause du style « lourd »). Dans ce contexte, le retraducteur a la tâche de rétablir le sens de l'original (un sens présumé, évidemment) et de redonner le ton et le rythme du texte source.

Il ne faut pas omettre, certainement, la nécessité de retraduire générée par la parution d'une nouvelle édition du texte original, qui suppose la présentation d'une version corrigée du même texte. C'est le cas mentionné par Gambier, où quelques passages de l'original ont été d'abord censurés, supprimés, l'ensemble du texte étant reconstruit ultérieurement dans une nouvelle édition. Selon Gambier, dans ce cas, la retraduction est, partiellement, une première retraduction.

Raluca Vida prend en compte le critère chronologique (plus précisément « le rapport chronologique intertraductif »), tout à fait essentiel pour l'analyse d'une retraduction :

jama is fin ie, définitive » (c'est nous qui traduisons).

l'observation scrupuleusement chronologique des phénomènes retraductifs révèle le fait que des motivations tels « le changement du goût du public » ou « le vieillissement de la langue », ou encore « le changement de mode traductive » sont tout à fait inopérants dans de tels cas. (Vida, 2008, p. 19)

Quelles que soient les raisons de la retraduction, nous pouvons souligner qu'elle assure la continuité traductive d'un texte original et la survie d'une œuvre, à travers les époques. La retraduction maintient vif l'intérêt du lecteur-cible envers un certain ouvrage. Chaque retraducteur essaye de faire de son mieux pour que sa retraduction devienne la *grande traduction* dont parlait Berman, la meilleure de tout l'enchaînement retraductif, mais il est conscient, en même temps, de la menace que les (re)traductions précédentes, ainsi que les éventuelles retraductions suivantes représentent.

Les raisons de la retraduction de la nouvelle *Le Colonel Chabert*

Le colonel Chabert a été publié en France, sous sa forme définitive, en 1844. La nouvelle est incluse dans les *Scènes de la vie privée* de *La Comédie humaine*, dont elle constitue l'un des principaux ouvrages. En Roumanie, la nouvelle a été traduite pour la première fois assez tard, en 1910, par Vasile Savel (la traduction a été publiée aux Éditions « Institutul de Arte grafice și Editură "Minerva" » de Bucarest). La deuxième édition de la traduction de Vasile Savel a été publiée en 1916. Plus récemment, en 1998, la même version jouit d'une troisième édition, publiée aux Éditions « Helicon » de Timișoara. Sur la couverture de la troisième édition, de 1998, l'éditeur a écrit une note informative qui précisait que cette édition, qui avait subi quelques modifications, reproduisait la deuxième édition de 1916, publiée aux Éditions « Institutul de Arte Grafice » de Bucarest :

Ediția de față, cu modificările absolut necesare, reproduce ediția a doua, Balzac, Colonelul Chabert, București, Minerva, Institutul de Arte Grafice și Editură, 1916³.

Selon nos recherches, dans le texte de la traduction publiée en 1998, quelques régionalismes et archaïsmes ont été remplacés par des termes ayant une forme littéraire (les termes *băetul, ferărie, obiceiu*

³ « Cette édition, avec les modifications absolument nécessaires, reproduit la deuxième édition, Balzac, *Le Colonel Chabert*, Bucarest, Minerva, L'Institut d'Arts Graphiques. et Édition, 1916 » [c'est nous qui traduisons].

vechii, par exemple, sont remplacés par *băiatul*, *fierărie*, *obiceiul vechi*). Il s'agit d'une actualisation de l'orthographe et de la grammaire des éditions antérieures, donc d'une actualisation de la langue utilisée pendant le processus de traduction. Un autre petit changement, qui n'a néanmoins aucune implication au niveau de la langue, consiste à remplacer le Bold de quelques termes des premières éditions par l'Italique. Nous pouvons facilement déduire que la dernière édition a été modifiée, le plus probable par les maisons d'éditions, à cause du vieillissement de la langue des éditions antérieures. Il était nécessaire d'actualiser la langue employée pour que le public actuel puisse comprendre le sens du texte.

En 1956, Petru Dumitriu donne une autre version roumaine de la nouvelle *Le colonel Chabert* et l'inclut dans le deuxième volume d'*Œuvres (Opere)*, publié aux Éditions Editura de Stat Pentru Literatură și Artă de Bucarest. Une deuxième retraduction est faite en 1975 par Marcel Gafton, le texte étant inclus dans le quatrième volume *Comedia umană (La comédie humaine)*, publié en 1985 aux Éditions Univers de Bucarest. Cette fois la raison de la retraduction a été, selon toute apparence, le désir des (re)traducteurs de faire mieux que leurs prédécesseurs. Nous allons analyser la façon dont les retraducteurs ont amélioré ou ont essayé d'améliorer les versions antérieures.

En revenant à la traduction de Vasile Savel de 1910, nous pensons que c'est une bonne traduction qui réussit à transmettre intégralement le message du texte original. Le traducteur a trouvé, généralement, de bons équivalents roumains des termes du texte original.

Notre analyse comparative révèle le fait que Vasile Savel réalise une bonne traduction du texte balzacien. Il respecte soigneusement l'ordre des mots de la phrase française et ne modifie pas le texte que si les mots français n'ont pas un équivalent exact en roumain. C'est alors qu'il recourt à l'adaptation. Par exemple, pour rendre le syntagme « le saute-ruisseau », qui signifie « petit clerc d'avoué, de notaire, qui fait les courses, porte des colis » (*Le nouveau Petit Robert de la langue française*, 2007), le traducteur choisit des mots qui expriment le mieux le vouloir-dire de l'auteur, *băiatul pentru trambalat* (« le garçon qui se déplace partout »). Petru Dumitriu choisit le terme *trepădușul* (qui désigne une personne qui s'agite pour les affaires des autres), tandis que Marcel Gafton donne comme équivalents les termes *băiatul de alergătură*. À notre avis les solutions trouvées par Vasile Savel et surtout par Marcel Gafton transmettent assez bien le sens du texte original, même si la définition des termes choisis ne contient aucune référence au domaine du droit, au fait que ces garçons aident un notaire ou un avoué. Le lecteur comprend cependant tous ces détails à l'aide du

contexte. La solution de Petru Dumitriu nous paraît moins inspirée, parce que, de nos jours, le *trepăduș* a aussi un sens péjoratif, le mot désignant une personne sans dignité, sans personnalité. Ce sont des connotations négatives, qui n'existent pas dans le texte de Balzac. Par conséquent Petru Dumitriu ne fait pas, dans ce cas, mieux que son prédécesseur, tandis que Marcel Gafton restitue au texte le sens original.

Nous n'avons pas identifié de cas d'omission de phrases, dans la traduction de Vasile Savel, et nous n'avons pas trouvé d'archaïsmes ou de mots qui posent des problèmes de compréhension. Nous apprécions également comme réussie la traduction de Petru Dumitriu, vu qu'il a utilisé une langue qui ne pose pas de problèmes de lisibilité et qu'il a été assez soucieux en ce qui concerne la fidélité envers le texte source. Selon nous, il a essayé et, généralement, il a réussi à transmettre le sens du texte français, soucieux en même temps de respecter la forme des énoncés, c'est-à-dire sans trop intervenir au niveau morpho-syntaxique. À notre avis, les phrases ont la même « allure » que l'original, le traducteur se montrant respectueux en ce qui concerne l'ordre des mots et des phrases, ainsi que la signification des termes. Nous avons identifié cependant, dans la traduction de Petru Dumitriu, quelques mots archaïques (*pricină*, utilisé pour rendre le terme « cause », *ocîrmuirea*, équivalent de « la domination »), populaires (*pun râmășag*, termes équivalents du verbe « je parie », *jalbă*, qui rend le mot « requêtes », *grumazul*, nom à l'aide duquel le traducteur rend le mot « cou »), régionaux (*șoltic*, équivalent de « farceur ») ou familiers (*nițeluș*, utilisé pour rendre l'adverbe « un peu »). Le traducteur choisit tout de même, généralement, des termes neutres, qui ne développent pas des connotations sans équivalent dans le texte source.

Quant à la version roumaine de Marcel Gafton, nous pensons que c'est une bonne traduction, d'une beauté littéraire qui témoigne du talent d'écrivain de Marcel Gafton. Il y a cependant des aspects linguistiques que nous voulons signaler. Le traducteur emploie, par exemple, assez de régionalismes (*chisnovatului ăștuia*, *potlogarul ășta*, *dughenele*, *vîrtoșată*, *colbuite*, *zgîmboi*, *hogeag*, etc.) et assez de termes populaires ou du langage familier (*țîrcovnic*, *nițel*, *niscaiva*, *pișicherul ășta*, *alde*, etc), malgré le fait que les termes du texte original n'appartiennent pas à ces registres de langue. À notre avis, le retraducteur a essayé de réduire l'altérité du texte balzacien, d'employer un langage qui ne choque pas le lecteur roumain par son étrangeté mais de familiariser celui-ci avec le monde décrit dans l'original. Marcel Gafton semble privilégier, dans ce cas, le destinataire de l'œuvre traduite. Nous pensons néanmoins qu'un traducteur a aussi le devoir de respecter le style d'un écrivain et de ne pas introduire dans sa traduction

des régionalismes et des termes populaires ou familiers, désignant des réalités incompatibles avec l'espace décrit dans le texte balzacien. Il nous paraît assez bizarre que le colonel Chabert soit caractérisé comme un *chisnovat* ou *potlogar*, comme s'il appartenait à la région moldave de Roumanie. Il y a aussi des expressions ou des phrases que le traducteur rend par des expressions familières, spécifiques à l'espace roumain, qui transmettent le sens et le message du texte source, mais appartiennent à un autre registre de langue que celui envisagé par l'auteur de l'original : *Asta lungește pelteaua* (Gafton, 1985, p. 298) / « Cela fait des pages » (Balzac, 2009, p. 48) ; *ardem gazul de pomană* (Gafton, 1985, p. 304) / « l'on ne fait rien ici » (Balzac, 2009, p. 56), etc. Ce sont des termes trop connotés, à notre avis, et nous pensons que le choix de termes plus neutres aurait été plus approprié. De plus, pour un lecteur non-avisé, le sens de ces mots reste inconnu. Nous avons identifié également des cas où l'expression utilisée dans la version roumaine ne préservait pas le sens du texte de départ : par exemple, pour rendre l'expression « on se moque de la barbouillée » (Balzac, 2009, p. 49) qui signifie « se moquer de tout, pourvu qu'on fasse bien ses affaires »⁴, le traducteur emploie le syntagme *am luat-o razna* (Gafton, 1985, p. 299), ayant le sens de « nous avons eu l'esprit de travers », qui ne transmet aucunement l'intention de l'auteur du texte original.

Nous avons remarqué qu'il n'y a pas d'évolution en ce qui concerne les registres de langue, donc les choix de traduction de Vasile Savel ne sont pas corrigés ou améliorés par les deux retraducteurs. La première version roumaine aussi bien que les deux retraductions qui lui ont suivi contiennent assez de termes familiers, populaires ou assez de régionalismes, trop connotés, qui rendent une couleur locale au texte traduit, mais qui montrent le manque de respect envers l'original, envers les registres de langue utilisés par Balzac.

Nous prêterons attention, dans ce qui suit, à d'autres choix de traduction qui pourraient générer des confusions.

Les termes « ce chinois-là », par exemple, ont été rendus en roumain par Vasile Savel et Petru Dumitriu par *chinezului ăstuia* (ce Chinois-là). La traduction s'avère être erronée, car l'auteur n'envisage pas un Chinois (le manque de la majuscule est un indice qui nous empêche de penser qu'il s'agit d'une personne de Chine). En fait, le terme vieilli et familier désigne un individu à l'allure bizarre dont on se méfie (*Le nouveau Petit Robert de la langue française*, 2007), caractérisation qui va de pair avec l'image du colonel Chabert. Marcel

⁴ Note en bas de page donnée par Nadine Satiat, *Le Colonel Chabert*, Éditions GF Flammarion, Paris, 2009, p. 49.

Gafton utilise le régionalisme *chisnovat*, un adjectif à l'aide duquel on caractérise une personne espiègle, blagueuse. Or l'image du colonel Chabert n'a rien d'espiègle ou de drôle, bien au contraire.

L'exclamation « Sac-à-papier ! », aussi vieillie que le terme antérieurement mentionné, signifie à peu près « eh, que diable » (ei, drăcie !) et Vasile Savel a choisi, dans la version roumaine, les termes *scîrțai-scîrțai !*, une exclamation dont le sens est éloigné du sens du texte source. Petru Dumitriu et Marcel Gafton réussissent à préserver le sens de l'expression originale à l'aide des termes *Dați-o naibii !* (Petru Dumitriu) et *Ce naiba* (Marcel Gafton).

Nous nous arrêtons aussi à un choix de traduction que nous trouvons inadéquat. Pour rendre les mots « un portrait de Rembrandt, sans cadre », Vasile Savel choisit, comme équivalent de « cadre », un terme tout-à-fait inapproprié : *cadavru* (« cadavre »). Vu que le traducteur nous semble assez attentif au sens des mots, nous pensons néanmoins qu'il s'agit plutôt d'une erreur typographique. Petru Dumitriu rend le mot « cadre » par *cadră* et Marcel Gafton choisit le terme *ramă*.

Les termes « notre vieux carrick » sont rendus dans la première traduction de Vasile Savel par *vechea noastră zdreanță* (Savel, p. 5), tandis que Patru Dumitriu et Marcel Gafton choisissent dans leurs retraductions les mots *gioarsa aia bătrână* (Dumitriu, p. 83) et respectivement *gioarsa a bătrână* (Gafton, p. 297) pour indiquer la pauvreté du colonel Chabert. Les trois traducteurs roumains réussissent à transmettre le vouloir-dire de l'auteur, mais nous signalons néanmoins que les choix de traduction de Petru Dumitriu et de Marcel Gafton sont meilleurs, car le nom *zdreanță* de la première traduction a aussi des connotations négatives en roumain, désignant également une personne sans caractère, déchu, ce qui ne va pas avec l'image du colonel Chabert.

Les trois derniers exemples nous permettent d'affirmer que Petru Dumitriu et Marcel Gafton restituent, en retraduisant, le sens original du texte balzacien. Ils réussissent cette-fois-ci à faire mieux que leur prédécesseur.

Les éléments culturels sont généralement transmis au lecteur roumain tels quels par les trois traducteurs : les anthroponymes (Godeschal, Derville, Chabert, Boucard, etc.), les toponymes (*strada Vivienne*, « la rue Vivienne », *strada Mont-Blanc*, « la rue du Mont-Blanc », Eylau, etc), les termes du domaine culinaire (*brânză de Brie*, « fromage de Brie »), les termes juridiques (*al doilea practicant* [Vasile Savel], *al doilea secretar* [Petru Dumitriu et Marcel Gafton], « le second clerc », *avocat*, « avoué », *birou*, « étude », *jurisprudența*, « la

jurisprudence », *ordonanță*, « ordonnance », etc.), militaires (*colonel*, *legiunea de onoare*, « la Légion d'honneur », *un regiment de cavalerie*, « un régiment de cavalerie », *ofițeri*, « officiers », etc.), les allusions historiques (*reușita celebrei șarje pe care a făcut-o Murat* [Savel, 1998, p. 28], *reușita celebrei șarje a lui Murat* [Dumitriu, 1956, p. 96], *succesul faimoasei șarje a lui Murat* (Gafton, 1985, p. 308) / « le succès de la célèbre charge que fit Murat » (Balzac, 2009, p. 63), les institutions de l'État (*tribunal* / « Tribunal », « Palais », Charenton, Salpêtrière, *ospiciul Bătrâneței* [Vasile Savel], *azilul de bătrâni* [Petru Dumitriu et Marcel Gafton] / « l'Hospice de la Vieillesse »), les métiers (*intendent* / « intendant », *crescătorul de vite* / « le nourisseur », *birjar* / « cocher de cabriolet »), ou les références aux personnages mythologiques (*brațul lui Hercule* / « le bras de Hercule »), etc.

Quelques observations s'imposent néanmoins ; Vasile Savel rend quelques termes marqués par la majuscule, dans le texte source, à l'aide des noms communs, ce qui a comme conséquence la perte de l'identité des institutions ou des bâtiments concernés : « jusqu'aux Invalides », *până la palatul invalizilor*, « au Palais », *la palat*, au Tribunal, *tribunalului*, « les Hospices », *ospiciile*, etc.). Nous signalons également le fait que le nom propre Huré paraît, dans la version roumaine, sous la forme *Huret*. Petru Dumitriu ne corrige pas ces erreurs, tout au contraire, il ajoute également un « -t » à la fin du nom Huré et en change la graphie : *Huret*. De plus le nom propre Simonin est utilisé, dans sa version roumaine, avec un seul « n » (Simonin).

La retraduction de Marcel Gafton rétablit la graphie originale des noms propres mentionnés. De ce point de vue, nous remarquons une évolution et un respect augmenté envers le texte balzacien. Nous avons identifié, évidemment, des ajouts (comme, par exemple, l'ajout du terme explicatif *ospiciul*, à côté de l'anthroponyme « Charenton », qui éclaire le lecteur en ce qui concerne la destination de l'institution mentionnée) ou l'emploi de termes imposés par l'usage (*Ludovic al XVIII-lea* « Louis XVIII, *Austria* « Autriche », *Rusia* « Russie », *Germania* « Allemagne »), mais nous pouvons cependant juger la traduction des noms propres du texte balzacien par Marcel Gafton comme réussie.

Nous pensons que la retraduction de Gafton est la meilleure (en dépit de ses imperfections, dont nous avons mentionné quelques-unes). D'ailleurs la sélection par Angela Ion de cette version et son inclusion dans le quatrième volume de l'édition critique *Comedia umană*, publiée en 1985, renforce notre jugement.

Nous nous demandons néanmoins si cette version de Gafton peut être nommée « la grande traduction » dont parlait Berman (Berman,

1999, p. 105), vu que les maisons d'édition ont décidé de rééditer en 1998 la première version roumaine de la nouvelle *Le colonel Chabert*, celle de Vasile Savel. Il est possible qu'il s'agisse de « l'attachement sentimental des lecteurs au texte tel qu'ils l'ont découvert » (Escobar, 2009, p. 55), d'une version que les lecteurs ont connue et aimée et à laquelle ils ne veulent pas qu'on touche. De toute façon, la série reste ouverte ; aucune retraduction n'est jamais définitive les équivalences proposées par les (re)traducteurs roumains n'étant que provisoirement les meilleures.

Bibliographie :

BALLARD, Michel, (2007) : *De Cicéron à Benjamin. Traducteurs, traductions, réflexions*, Presses Universitaires de Septentrion, (deuxième édition, revue et corrigée).

BERMAN, Antoine, (1990) : « La retraduction comme espace de la traduction », in *Palimpsestes*, n° 4, dossier *Retraduire*, Publications de la Sorbonne Nouvelle.

BERNER, Christian, (1999) : la Présentation « Le penchant à traduire », qui précède l'ouvrage de Friedrich, Schleiermacher, *Des différents méthodes du traduire*, Éditions du Seuil, traduction par Antoine Berman.

CARY, Edmond, (1985) : *Comment faut-il traduire ?*, Presses Universitaires de Lille.

GAMBIER, Yves, (1994) : « La retraduction, retour et détour », in *Meta : journal des traducteurs*, volume 39, n° 3.

GARNIER, Georges, (1985) : *Linguistique et traduction*, préface de Sylvère Monod, Caen, Éd. Paradigme.

MAVRODIN, Irina, (2006) : *Despre traducere : literal și în toate sensurile*, Craiova, Scrisul Românesc Fundația – Editura.

MESCHONNIC, (1973) : *Pour la Poétique II. Épistémologie de l'Écriture – Poétique de la Traduction*, Paris, Gallimard.

STEINER, (1978) : *Après Babel. Une poétique du dire et de la traduction (After Babel : Aspect of Language and Translation, 1975)*, traduit par Lucienne Lotringer, Paris, Éd. Albin Michel.

VIDA, Raluca Anamaria, (2008) : la thèse de doctorat *La retraduction : entre fidélité et innovation*, Université Babeș-Bolyai, Cluj-Napoca.

Corpus de textes

BALZAC, Honoré de, (2009) : *Le Colonel Chabert*, Paris, Éditions GF Flammarion.

BALZAC, Honoré de, (1998) : *Colonelul Chabert*, troisième édition, Timișoara, Éditions Helicon, traduction de Vasile Savel.

BALZAC, Honoré de, (1956) : *Opere*, deuxième volume, București, Editura de stat pentru literatură și artă, le volume contient l'ouvrage *Colonelul Chabert*, traduction de Petru Dumitriu.

BALZAC, Honoré de, (1985): *Comedia umană 4 : Studii de moravuri. Scene din viața privată (urmare)*, édition critique d'Angela Ion, București, Éditions Univers (*Moș Goriot, Colonelul Chabert* (traduction de Marcel Gafton), *Liturghia ateului, Punerea sub interdicție, Contractul de căsătorie, Alt studio de femeie*).

* Contribution publiée dans le cadre du programme CNCSIS PN II IDEI (Projet de recherche exploratoire) *Traducerea ca dialog intercultural / La traduction en tant que dialogue interculturel*, Code : ID_135, Contract 809/2009.